



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## transports sanitaires

Question écrite n° 100054

### Texte de la question

Mme Françoise de Panafieu attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les problèmes financiers que rencontrent les entreprises de transports sanitaires en Île-de-France qui font que ces sociétés se fragilisent et qu'un grand nombre disparaît. Il semblerait que le système de tarification ne soit plus adapté à la mission de l'ambulancier francilien. Elle lui demande ce que le Gouvernement entend faire pour remédier à cette situation qui met en péril toute une branche d'activité.

### Texte de la réponse

L'attention du ministre de la santé et des solidarités est appelée sur la situation financière des entreprises de transport sanitaire d'Ile-de-France. Les tarifs des transports sanitaires sont définis de manière conventionnelle. Dans le cadre de la convention nationale signée en 2002 entre les différentes caisses nationales d'assurance maladie et les fédérations représentatives de la profession, les tarifs ont été revalorisés à plusieurs reprises, notamment simultanément pour les VSL et les ambulances, au 1er août 2005 (+ 4 %) et au 1er août 2006 (+ 2 %). Les tarifs sont d'ores et déjà distincts selon les zones dans lesquels ils sont réalisés. Il appartient aux parties à la convention de les faire évoluer pour tenir compte des particularités de circulation ou de charges d'exploitation dans ces zones.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Françoise de Panafieu](#)

**Circonscription :** Paris (16<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 100054

**Rubrique :** Transports

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé et solidarités

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 juillet 2006, page 7456

**Réponse publiée le :** 27 mars 2007, page 3193